

# Le Consommateur Futé

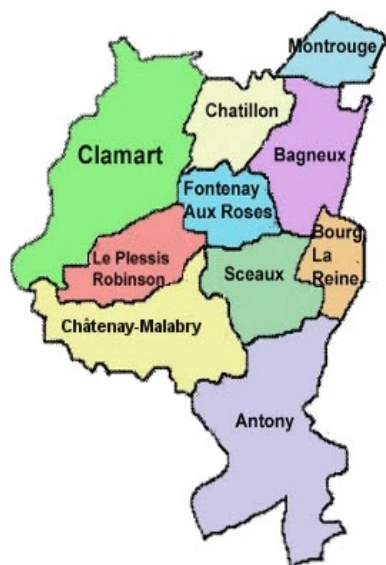


UFC - Que Choisir Hauts-de-Seine Sud

B.P. 31 - 92293 Châtenay-Malabry Cedex

Téléphone : 01 40 91 81 55 - Mél. : [contact@92sud.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@92sud.ufcquechoisir.fr)

Site internet : <http://www.ufc-quechoisir-92sud.org>



N° 88 – OCTOBRE 2016



ÉDITORIAL

## ÇA BOUGE !

Une nouvelle année se profile : dans notre pays tout se passe en fonction soit de l'année calendaire soit de l'année scolaire.

Quant à nous, après le sas des « congés », nous reprenons le collier... avec plaisir.

Le mois de septembre a démarré en fanfare, avec pas moins de huit forums municipaux d'associations et nos sept permanences litiges, sans parler de la reprise d'un certain nombre d'instances de représentation.

Il faut joindre à cette activité « ordinaire » la prise en compte de l'évolution non négligeable de la législation sur la consommation, à savoir :

**L'évolution du code de la Consommation**, qui intègre la systématisation de la conciliation en cas de litige, reprenant en fait une directive européenne. Les formulaires de déclaration aux tribunaux d'instance insistent sur cette dimension de médiation comme préalable avant jugement : une mesure qui permet, au moins, de mettre en avant la bonne foi des parties. Il faut le dire, c'est une reconnaissance de la base de notre activité de résolution « à l'amiable » des litiges, qui donne des résultats dans 40 % des cas environ.

Mais, plus largement, sa réécriture en simplifie la lecture et clarifie son application : cela devenait indispensable.

**L'évolution de la juridiction de proximité**, souvent décriée, mais dont la suppression planifiée en 2011 est toujours repoussée. La juridiction de proximité devrait disparaître au 1<sup>er</sup> juillet 2017, et ses magistrats volontaires reconvertis, sur la base du volontariat, en magistrats à titre temporaire (MTT). Donc plus ou moins intégrés à la magistrature. Pourtant, il faut le rappeler, cette instance, malgré ses imperfections – parfois – représente avec 307 tribunaux, quelque 85 000 affaires avec un taux de conclusion de plus de 90 %. Cette activité traite quand même 46 % des affaires ressortant du droit des contrats : notre « cœur de métier ».

Enfin la **garantie légale de conformité**, qui protège le consommateur des défauts de produits achetés, est étendue et comme toujours ce sont les petits ruisseaux... Satisfaction pour nous : c'est bien à partir de notre activité permanente et des leçons qui en sont tirées que le droit évolue progressivement.

Éditorial	1
Notre activité sur les 8 premiers mois	2
Notre conseil d'administration	3
La banque avait oublié ses engagements Bon à savoir	4
La porte de garage était ratée Bon à savoir	5
Relevé de prix dans les grandes surfaces	6
Nos artisans peuvent être bons	7
La Commission Départementale de Conciliation	8-9
L'agent immobilier	9
La gestion du handicap : un vrai défi pour l'avenir Bon à savoir	10
Et tant pis si ça pique Bon à savoir	11
Les arguments d'un beau parleur Permanences de l'association	12

